

Séance du 31 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente et un du mois de janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26/01/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	6
Qui ont pris part à la délibération	6
Date de la convocation	26/01/2026

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël

Excusés : BROCHEC Frédéric, pouvoir donné à Raphaël MIRANDA

Secrétaire de séance : BASQUIN Lilian

Objet : APPROBATION DU RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU
12/07/2025 RELATIVE A LA FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU

Délibération n°2026-01-04

Mme le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du recours engagé concernant la facturation de l'eau par le Hameau de Valouse, il apparaît que la délibération du 12 juillet 2025 comporte des incohérences avec les dispositions du règlement du service de l'eau.

Ces éléments sont de nature à fragiliser juridiquement le dossier. Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder au retrait de la délibération du 12 juillet 2025 et d'engager parallèlement une modification du règlement du service de l'eau afin d'en assurer la cohérence et la sécurité juridique.

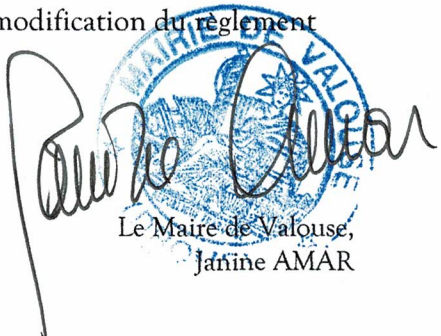
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de retirer la délibération du 12 juillet 2025 relative à la facturation du service de l'eau.

CHARGE Mme le Maire d'engager les démarches nécessaires à la modification du règlement du service de l'eau.

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0


Le Maire de Valouse,
Janine AMAR